

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [melanie-pare2-cssc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/453a7351e07971a2ac683378>

Date d'obtention : 2025-03-31 18:24:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet d'uniformiser les interventions et d'intervenir rapidement. La grille d'évaluation permet de recueillir les informations dans sa globalité afin de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'avoir une ligne directrice claire lorsque je devrai intervenir sur un évènement de cette nature.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à mes questions en me basant sur la grille d'évaluation de l'évènement. Je ferai preuve de jugement en tentant de faire la différence entre un acte impulsif et un acte malveillant.